

AIDE-MÉMOIRE : LES BONNES PRATIQUES POUR LES RI-RTF

SECTION JEUNESSE

DIRECTION DE LA QUALITÉ, DE L'ÉTHIQUE, DE LA PERFORMANCE ET DU PARTENARIAT (DQEP)

MISE À JOUR
2022-10-26

URGENCE SOCIALE

1-800-463-1029 OU LE 819-566-4121

COORDONNÉES DES INTERVENANTS-USAGERS (IU), ÉDUCATEURS (ED), INTERVENANT QUALITÉ (IQ) ET INTERVENANT CLASSIF (IDC) DANS MA RESSOURCE

INITIALES
USAGER: _____

IU: _____

IQ: _____

IDC: _____

ED: _____

INITIALES
USAGER: _____

IU: _____

IQ: _____

IDC: _____

ED: _____

INITIALES
USAGER: _____

IU: _____

IQ: _____

IDC: _____

ED: _____

INITIALES
USAGER: _____

IU: _____

IQ: _____

IDC: _____

ED: _____

« L'ENFANT QUE J'HÉBERGE : PRÉSENTE DES COMPORTEMENTS.... »

OUI, C'EST NORMAL, IL EST UN ÊTRE HUMAIN AVEC SES FORCES ET SES DÉFIS ET BIEN SOUVENT TOUT UN BAGAGE ÉMOTIONNEL.

LE COMPORTEMENT EST EN FAIT UN MESSAGE QUE L'USAGER VEUT PASSER, PARFOIS, BIEN MALADROITEMENT.

AFIN D'ÉVITER DE RÉAGIR À CES COMPORTEMENTS ET ÊTRE EN MODE PRÉVENTION, VOUS POUVEZ:

- ⇒ PRENDRE UN TEMPS ET ALLER RELIRE L'IDC POUR ORIENTER VOS INTERVENTIONS;
- ⇒ DISCUTER AVEC L'INTERVENANT USAGER POUR VOUS AIDER À AVOIR LECTURE DIFFÉRENTE DU COMPORTEMENT ET LUI DEMANDER DE VOUS ORIENTER;
- ⇒ TENTER DE VOIR LA SITUATION DE « HAUT » COMME SI VOUS ÉTIEZ UN ACTEUR EXTÉRIEUR AFIN D'Y AVOIR UNE ANALYSE PLUS OBJECTIVE.

URGENCE SOCIALE**1-800-463-1029 OU LE 819-566-4121****JE ME SENS DEPASSÉ (E) PAR LA SITUATION QUE JE VIS? JE PEUX....**

- ⇒ ME RETIRER ET PASSER LE RELAIS À UN AUTRE ADULTE DE LA MAISON
- ⇒ UTILISER DES MOYENS QUI ME PERMETTRONT DE LIBÉRER LES TENSIONS QUE JE VIS (EX: YOGA, JARDINAGE, ÉCRITURE, SPORT, SORTIES, ETC)
- ⇒ APPELER L'URGENCE-SOCIALE
- ⇒ APPELER L'INTERVENANT DE L'USAGER
- ⇒ APPELER MA REPRESENTANTE DE L'ADREQ PAR TÉLÉPHONE AU (819) 342-8920 OU PAR COURRIEL À : ADREOCSDEDTRIE@OUTLOOK.COM. CELLE-CI PEUT ME RENSEIGNER SUR MON RÔLE, MES RESPONSABILITÉS ET MES DROITS.

JE ME SENS DEPASSÉ (E) PAR LA SITUATION QUE JE VIS? JE NE PEUX PAS...

- ⇒ UTILISER LES INTERVENTIONS PHYSIQUES AUPRÈS DE L'USAGER POUR QU'IL FASSE CE QUI LUI EST DEMANDÉ;
- ⇒ CRIER ET JURER ENVERS L'USAGER;
- ⇒ CONFINER L'ENFANT DANS SA CHAMBRE EN L'EMBARRANT OU EN TENANT LA PORTE (C'EST UNE CONTENTION);
- ⇒ UTILISER DES MÉTHODES ÉDUCATIVES NON RECOMMANDÉES TELLES; FAIRE METTR À GENOUX UN USAGER EN GUISE DE PUNITION, DONNER DES TAPES À L'USAGER, ETC...

LE CONSENTEMENT DU PARENT EST NÉCESSAIRE :

- ⇒ VOYAGE A L'EXTÉRIEUR DU CANADA;
- ⇒ PASSEPORT (SI USAGER MOINS DE 16 ANS);
- ⇒ PERMIS DE CONDUIRE;
- ⇒ OBTENTION DU CERTIFICAT DE CHASSEUR;
- ⇒ APPARTENANCE ET PARTICIPATION À UN GROUPE RELIGIEUX;
- ⇒ INSCRIPTION SCOLAIRE;
- ⇒ FUMER LA CIGARETTE, LE CANNABIS ET LA VAPOTEUSE;
- ⇒ BOIRE DE L'ALCOOL;
- ⇒ PRATIQUER UN SPORT EXTRÊME;
- ⇒ PRISE DE MOYENS CONTRACEPTIFS POUR ENFANT DE MOINS DE 14 ANS;
- ⇒ MARIAGE DU MINEUR;
- ⇒ CONVENTION MATRIMONIALE DU MINEUR;
- ⇒ « BODY PERCING » ET TATOUAGE;
- ⇒ VACCINATION

LE CONSENTEMENT DU PARENT N'EST PAS NÉCESSAIRE (MAIS IL DOIT ÊTRE INFORMÉ) :

- ⇒ SÉJOUR EN CAMP DE VACANCES;
- ⇒ INSCRIPTION À UN TERRAIN DE JEUX;
- ⇒ ACTIVITÉS ET SORTIES SCOLAIRES AINSI QUE PARASCOLAIRE;
- ⇒ ABSENCES SCOLAIRES;
- ⇒ ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES;
- ⇒ FIXATION DES HEURES DE COUCHER;
- ⇒ CODE VESTIMENTAIRE;
- ⇒ ALIMENTATION;
- ⇒ CHOIX DE LECTURE;
- ⇒ COUCHER A L'EXTÉRIEUR;
- ⇒ RESTRICTION DE LIBERTÉ COMME PUNITION;
- ⇒ UTILISATION D'UN VTT EN PRÉSENCE D'UN ADULTE AVEC PERMIS;
- ⇒ ENFANT QUI FAIT DU GARDIENNAGE;
- ⇒ ENFANT QUI EST GARDÉ PAR UN TIERS;
- ⇒ LES SOINS DE BASE ET DE ROUTINE;
- ⇒ SOINS MÉDICAUX D'URGENCE POUVANT ÊTRE DISPENSÉS LORSQUE LE CONSENTEMENT DU PARENT NE PEUT ÊTRE OBTENUS. MÉDECIN AUTORISÉ A INTERVENIR;
- ⇒ DURANT APPLICATION DES MESURES DE PROTECTION IMMÉDIATE EN PROTECTION DE LA JEUNESSE (48 HEURES), LE DPJ PEUT AUTORISER LES SOINS MÉDICAUX.

URGENCE SOCIALE

1-800-463-1029 OU LE 819-566-4121

PROBLÈME DE SANTÉ MINEUR PHYSIQUE D'UN USAGER

- ⇒ ASSURER LA SÉCURITÉ DE L'USAGER
- ⇒ PRODIGUER LES PREMIERS SOINS (RCR) A L'USAGER EN ATTENDANT L'ARRIVÉE DES AMBULANCIERS
- ⇒ AVISER LES RESPONSABLES DE L'ÉTABLISSEMENT SOIENT L'INTERVENANT DE L'USAGER
- ⇒ COMPLÉTER UN FORMULAIRE DE DÉCLARATION INCIDENT-ACCIDENT (AH-223) SI NÉCESSAIRE ET LE REMETTRE L'ÉTABLISSEMENT.

**ACCIDENT MAJEUR D'UN USAGER
(TENTATIVE DE SUICIDE, DÉSORGANISATION MAJEURE, DÉCÈS D'UN MINEUR)**

- ⇒ APPELER LE SERVICE D'URGENCE 911 ET SUIVRE LES RECOMMANDATIONS
- ⇒ ASSURER LA SÉCURITÉ DE L'USAGER ET DES GENS AUTOUR
- ⇒ PRODIGUER LES PREMIERS SOINS (RCR) A L'USAGER SI REQUIS EN ATTENDANT L'ARRIVÉE DES AMBULANCIERS

DÈS QUE LA SITUATION LE PERMET:

- ⇒ AVISER LES RESPONSABLES DE L'ÉTABLISSEMENT SOIENT L'INTERVENANT DE L'USAGER OU LE GESTIONNAIRE DU PROGRAMME.
- ⇒ COMPLÉTER UN FORMULAIRE DE DÉCLARATION INCIDENT-ACCIDENT (AH-223) ET LE REMETTRE A L'ÉTABLISSEMENT.

**EN CAS D'URGENCE PSYCHOSOCIALE OU DE PROBLÈME DE SANTÉ D'UN USAGER
À L'EXTÉRIEUR DES HEURES D'OUVERTURE DE BUREAU**

- ⇒ CONTACTEZ LE 811
- ⇒ IDENTIFIEZ-VOUS COMME UNE RTF OU RI DU CIUSSSE-CHUS ET EXPLIQUEZ LA SITUATION.
- ⇒ LAISSEZ UN MESSAGE A L'INTERVENANT USAGER A PROPOS DE LA SITUATION.